



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau
Québec
K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Ship Construction, Refit and Related
Services/Construction navale, Radoubs et services
connexes
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
6C2, Place du Portage
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet Classe Halifax Grues Marine	
Solicitation No. - N° de l'invitation W8482-156383/A	Amendment No. - N° modif. 002
Client Reference No. - N° de référence du client W8482-156383	Date 2017-07-11
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$MC-033-26349	
File No. - N° de dossier 033mc.W8482-156383	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2017-08-04	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Davies, Neil	Buyer Id - Id de l'acheteur 033mc
Telephone No. - N° de téléphone (819) 420-0865 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

La présente modification 002 de l'invitation à soumissionner est publiée pour:

1. répondre aux questions des soumissionnaires.
-

Réponses aux questions reçues des soumissionnaires.

Les questions suivantes ont été présentées. Elles apparaissent dans l'ordre de leur réception et sont une suite des questions de la modification no 001. Les réponses sont fournies comme indiqué.

- Q7. On n'a pu déterminer aucune référence à la tension de câble nécessaire à partir de la norme LAME en mode de tension constante. Pourriez-vous nous indiquer l'utilisation prévue du système de mise sous tension constante, c.-à-d. prévention d'un câble lâche?
- R7. *La mise sous tension constante est prévue aux fins d'élimination ou d'atténuation des effets de câble lâche potentiels causés par l'action des vagues lors de l'abaissement d'une embarcation avec équipage. La DP indique la charge maximale prévue à appliquer à l'appareil de levage. On prévoit que l'appareil de levage soulèvera une embarcation avec équipage dont le poids maximal ne dépasse pas 15 500 lb. L'appareil de levage aura pour rôle de soulever et d'abaisser des embarcations de travail, des embarcations de sauvetage et des embarcations de sauvetage rapides avec équipage ainsi que des marchandises et des munitions. Référence OMI relative aux engins de sauvetage, notamment le chapitre VI du code LSA, Launching and Embarkation appliances, 2010 6.1.7.3.*
- Q8. La section 5.5.1.4 de l'annexe A indique que « tous les câbles doivent être galvanisés, non rotatifs, d'un câblage régulier à droite, à âme en acier indépendante ». Un écart mineur, comme un « câble croisé à droite », serait-il acceptable? Une corde synthétique sera-t-elle prise en considération?
- R8. *Un câble croisé à droite est acceptable pour un câble enroulé par tambour. L'exigence de non-rotation pour les câbles existe toujours. Une corde synthétique n'est pas acceptable. Référence OMI relative aux engins de sauvetage, notamment le chapitre VI du code LSA, 2010, Launching and Embarkation appliances. 6.1.2.3*

- Q9. Nous n'avons pas été capables de trouver une source pour les documents du gouvernement indiqués à la section 2.1 de l'annexe A. Serait-il possible d'en connaître l'emplacement (ou d'en obtenir une copie)?
- R9. *Les soumissionnaires doivent demander des copies électroniques auprès de l'autorité contractante.*
- Q10. La DP ne mentionne pas l'emplacement ni les dimensions des blocs d'alimentation hydraulique. Sont-ils situés sous le pont ou compris dans les limites physiques indiquées au tableau 5-4?
- R10. *Les blocs d'alimentation hydraulique pour les appareils des navires existants se situent dans les compartiments à proximité ou éloignés de l'appareil de levage actuel. On s'attend, sans que ce ne soit obligatoire, à ce que les nouveaux blocs d'alimentation hydraulique des grues se situent également à distance pour en limiter l'exposition aux intempéries et à la mer.*
- Q11. La norme LR LAME comprend divers chapitres qui traitent du maniement de personnel dans différentes applications. Pendant la dernière ronde de questions, on a fait référence à la section 6 du chapitre 4 de la norme LAME « Handling of personnel » (maniement du personnel). Cette section traite principalement du transfert de personnes au moyen de paniers de transporteurs spécialement conçus à cette fin (section 6.2.3 du chapitre 4 de la norme LAME). L'application prévue de la grue est le lancement et la récupération de l'embarcation gonflable à coque rigide pour l'équipe d'arraisonnement des navires ou pour une utilisation en tant qu'embarcation de sauvetage. Le chapitre 3 traite du lancement et de la récupération des embarcations de sauvetage et des dispositifs de relâchement connexes. Les exigences diffèrent considérablement entre ces deux chapitres. Est-il possible d'obtenir des directives en ce qui concerne vos attentes? Les charges de calcul structurelles sont traitées différemment, et les facteurs de charge ne sont pas employés dans le chapitre 3.
- R11. *Les attentes du MDN sont liées au lancement et à la récupération sécuritaires et efficaces des embarcations de sauvetage, des embarcations de travail avec équipage, des embarcations de l'équipe d'arraisonnement des navires, des marchandises et des munitions à l'aide d'une grue articulée (et non d'un bossoir), et ce, conformément au chapitre 4 de la norme LAME « maniement du personnel ». On recommande que les « transporteurs » traités au chapitre 4 soient considérés pour les embarcations. L'exigence définitive est une grue destinée au maniement de personnel ou une grue à crochet approuvée par une société de classification.*

- Q12. En ce qui concerne le système d'abaissement de la charge de secours et le fonctionnement manuel en cas de défaillance complète de l'alimentation (annexe A, section 5.7, ligne 3), quels scénarios opérationnels doit-on considérer pour ce cas? Serait-il acceptable d'utiliser des accumulateurs hydrauliques pour offrir une source d'énergie stockée afin d'actionner les fonctions hydrauliques?
- R12. *Le scénario opérationnel dont il faut tenir compte est une embarcation chargée, personnel à bord, pendant la défaillance de l'alimentation. Nous devons contrôler la descente de façon sécuritaire, abaisser l'embarcation avec équipage jusqu'au niveau de l'eau et, en cas d'urgence, récupérer l'embarcation. L'utilisation d'accumulateurs hydrauliques est acceptable à condition que la grue satisfasse aux exigences SOLAS. Référence OMI relative aux engins de sauvetage, notamment le chapitre VI du code LSA, 2010, Launching and Embarkation appliances. 6.1.2.6*